

# FICHES FAFA TRANSPORTS

## Quoi ?

Fruit du partenariat entre la FFF et Volkswagen, le FAFA Transport permet d'accompagner l'achat de véhicules destinés au transport des jeunes licenciés.

## Pour qui ?

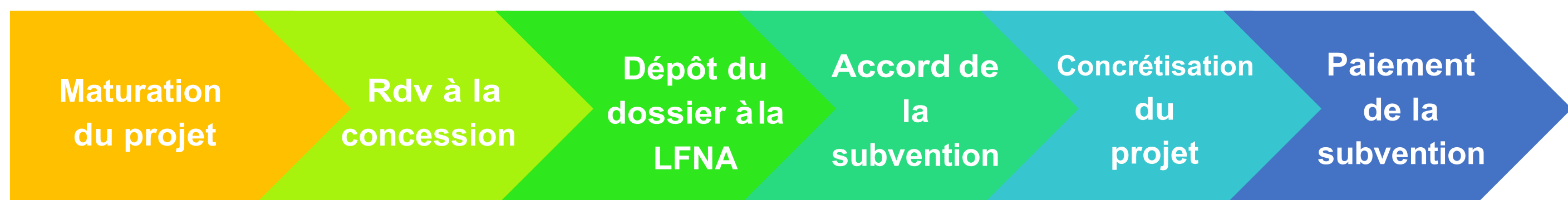
Ce programme s'adresse exclusivement aux clubs affiliés à la FFF. Les Groupements sont également éligibles. Le ou les véhicule(s) concernés doivent être achetés auprès d'un concessionnaire Volkswagen agréé.

Seul le club concerné pourra être le propriétaire du véhicule financé, et devra figurer comme tel sur la carte grise correspondante.

Tout document faisant apparaître tout autre type de propriétaire (banque, société de leasing ou de crédit-bail, Mairie, etc...) entraînera l'annulation de la subvention.

## Pour quand ?

- Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant la date d'acquisition du véhicule.
- A compter de l'accord de la subvention, vous disposez de 6 mois pour réaliser l'opération.
- C'est pourquoi nous conseillons aux clubs de ne pas déposer leur dossier trop tôt.
- Une demande de FAFA Transport peut être déposée par un même club tous les 2 ans.



## Pour quoi ?

| Projet              | Prise en charge maximale (coût HT du projet) | Plafonds maximum d'intervention |
|---------------------|--|---------------------------------|
| Véhicule neuf       | 50%  | 20.000€                         |
| Véhicule d'occasion | 30%  | 20.000€                         |

## Check-in : les documents essentiels !

| Projet   | Documents                      | Points de vigilance  |
|--|--------------------------------|--|
| <b>Première acquisition</b>                          | Fiche projet                   | Toutes les parties doivent être renseignées. Le plan de financement doit faire apparaître l'aide FAFA sollicitée   |
|  | Devis                          | La date d'édition des devis doit être inférieure à 3 mois à la date du dépôt du dossier FAFA.<br>Seul le coût réel du véhicule est valorisable (malus écologique et pack 9 places inclus) à l'exclusion des options et des frais de carte grise. |
|  | Délibération du club           | Validation du projet précisant son objet, son coût, et son financement.  |
| <b>Si le club a déjà bénéficié du FAFA Transport</b> | Carte grise                    | En cas de cession, fournir les justificatifs administratifs et financiers.   |
|  | Attestation d'assurance à jour |  |
|  | Photos récentes du véhicule    |  |

## VERSEMENT

Le versement de l'aide accordée s'effectue en deux étapes :

- **ETAPE 1** : 50% du montant alloué lors de la commande du véhicule => fournir bon de commande + RIB du club
- **ETAPE 2** : solde de la subvention lors de la livraison => fournir facture + carte grise + photos du véhicule où sont collés les adhésifs FFF comportant la mention « véhicule cofinancé par la FFF » (fournis par nos soins lors du versement de la première partie de la subvention)

## Vos contacts FAFA à la LFNA



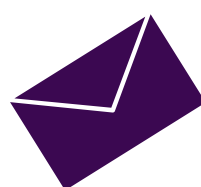
**Nicolas MONJALET**

06 14 54 77 58



**Fanny LOISON**

06 14 54 77 94



[fafalfna@lfna.fff.fr](mailto:fafalfna@lfna.fff.fr)